

## 50 ans d'indépendance du Congo : quel bilan pour la société civile

Hier nous subissions les orientations du parti unique, aujourd'hui nous subissons les orientations des bailleurs des fonds », Paul KAMPAKOL, Secrétaire général du Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC)

Le Secrétaire général du Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC), part de l'action des syndicats au Congo aux lendemains de l'indépendance du pays pour aboutir à l'action actuelle des organisations de la société. Bien entendu qu'il s'arrête un moment sur la période du monopartisme pour montrer l'expression des citoyens, leur manière de participer à la conception et la mise en œuvre des politiques publiques de développement. Notre interlocuteur dit son mot sur ce que seraient les organisations de la société civile demain. Dans cette projection, Paul KAMPAKOL indique le rôle que joueraient les organisations de la société civile face aux financements des bailleurs. La concertation, le dialogue, le lobbying, la crédibilité et la compétence sont les maîtres mots du Secrétaire général du Forum des jeunes entreprises du Congo.

## 50 ans d'indépendance, quel bilan pour la société civile congolaise ?

L'histoire écrite de notre pays ne donne pas beaucoup d'éléments pour apprécier le chemin parcouru par notre société civile ou mieux, par les organisations de la société civile. Mais si l'on considère la société civile comme l'ensemble des initiatives prises par les citoyens au sein d'une société, hors parti politique, et dans le sens de prendre en main certains problèmes dans des domaines spécifiques, l'on peut donc fortement reconnaître qu'il y a du chemin qui a été fait. La plus forte expression de cette organisation des populations est bien entendue, l'action syndicale. Nul n'est besoin de vous rappeler que les plus grands événements que le Congo a connus, sont l'émanation des syndicats. Juste après les indépendances, la première manifestation des populations est partie des syndicats qui ont manifesté le mécontentement des travailleurs qui, finalement, n'était rien d'autre qu'un désaveu des populations (des citoyens) face à la manière de prendre en considération leurs préoccupations. Dans les années 90, alors que le parti unique traînait le pas pour adopter le pluralisme énoncé par l'appel de la Baule, c'est encore par le biais des syndicats que le processus va s'accélérer. C'est vrai que l'on peu nous dire que ces syndicats appartenaient aux Partis uniques, mais il faut comprendre que même lorsque l'on croit les museler, les gens trouvent toujours un moyen de s'organiser, et donc de s'exprimer.

## Mais finalement, ces syndicats ont été récupérés par les le politique pour les phagocyter ?

Il faut reconnaître que les politiques ont bien conscience de la force des populations organisées dans une société. Et pour cause, lorsque le parti unique est instauré, le politique crée les organisations de masses pour l'aider à canaliser les expressions «populaires», aujourd'hui on dirait plutôt «citoyennes». Notamment, la jeunesse et les femmes, qui comme vous le savez, sont immédiatement après les travailleurs, les couches sociales qui peuvent se mobiliser spontanément. Ce qui justifie l'existence des mouvements comme le JMNR, l'UJSC et l'URFC, etc. Ce sont ces organisations qui ont fait la force, si vous voulez des pouvoirs. Par là, je voudrais démontrer qu'aucun pouvoir ne pouvait agir en politique seul. Il avait besoin des populations qu'il organisait afin de mieux les canaliser. Ce soutien des actions du partis et surtout de son idéologie était indispensable pour simuler une adhésion des «masses populaires» à la ligne directrice du parti. Nous constatons qu'en face d'un pouvoir politique, il y a toujours des organisations, on a dit des masses, mais ce sont des organisations de la société civile. Les masses désignent les populations qui connaissent leurs besoins, qui savent comment s'exprimer, qui peuvent poser des problèmes et aider les pouvoirs à les identifier et à proposer des solutions. A côté de cela, il y avait les Eglises qui ont encadré la jeunesse avec les mouvements tels les Scouts, la Jeunesse ouvrière et chrétienne. Les organisations de la société civile ont toujours existé mais elles ont eu des formes d'expression différentes, selon l'évolution du contexte.

## **Et actuellement, comment s'exprime la société civile ?**

A côté des syndicats on a beaucoup d'organisations qui se sont structurées dans la même optique. Mais la capacité que les syndicats avaient sous le parti unique de pouvoir s'organiser à poser les revendications est en baisse. On sent un très grand relâchement. Cela pose la question de l'indépendance des acteurs non étatiques. Hier, lorsque le syndicat levait le ton, c'était considéré comme une contribution pour l'évolution du parti mais aujourd'hui dès que la société civile le fait, c'est vu comme une action contre le pouvoir donc pour renverser le pouvoir. Le rôle de la société civile n'est pas de dire au parti au pouvoir « écarte toi pour que je m'installe » plutôt de dire, vous pouvez mieux faire. Tout ce qu'elle relève va dans ce sens. Alors, certains partis politiques prêtent beaucoup d'attention à ce que pensent les organisations de la société civile, d'autres pas du tout. Je crois ceux de notre Pays ne nous écoutent presque jamais. Et pourtant ils- devraient car les accords de Cotonou nous donnent le véritable sens de la trilogie qui doit exister entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile. Les pouvoirs publics décident d'un certain nombre de solutions qu'ils pensent être politiquement utiles pour le secteur privé et les organisations de la société civile. Lesquels, secteur privé et société civile, arrivent eux-mêmes à identifier leurs problèmes. Pour qu'une société civile soit dynamique, il faudrait qu'elle arrive à identifier secteur par secteur les problèmes qui se posent aux populations, proposer une gamme de solutions, interpellier les pouvoirs publics qui devraient sur une panoplie de solutions, qui leur est proposée, retenir celle qui convient. On ne devrait absolument pas apporter des solutions aux problèmes qui ne sont pas posés ou mieux, apporter des solutions qui n'intéressent pas les populations si l'on souhaite vraiment leur adhésion. C'est là où la société civile joue un rôle capital.

## **Vous entrez là dans ce que pourrait être la société civile demain. Qu'avez-vous à dire sur les perspectives en termes de concertation, de rôle à jouer, etc.?**

Il faut prendre le schéma type des associations sportives. Qu'est-ce qu'on voit ? Il y a d'un côté le ministère des sports qui représente les pouvoirs publics et de l'autre les associations sportives ou les clubs qui sont affiliés aux différentes fédérations sportives. Le ministère des sports est en perpétuel dialogue avec les fédérations pour s'assurer que les clubs et autres associations sportives qui, pourtant sont librement créés, seront en mesure de participer à tous les grands événements sportifs, nationaux ou internationaux. Ici, il y a du respect, de la complémentarité et surtout, de la non ingérence. Enfin, au moins en théorie ! En tout cas, Il suffit de prendre le fonctionnement des associations sportives avec le ministère des sports pour le transposer au niveau des organisations de la société civile, des autres ministères pour comprendre qu'il n'est pas question de demander aux organisations de la société civile de se prendre en charge outre mesure. De la même façon que le ministère des sports c'est-à-dire les pouvoirs publics, participent au budget des clubs et des fédérations, il devrait en être de même pour les autres organisations de la société civile qui ont des accords de partenariat avec les départements ministériels techniques. Chaque ministère technique devait avoir en face une catégorie des organisations de la société civile, structurées en thématique ou en zone d'intervention. C'est à ce niveau qu'intervient la différence que l'on peut faire entre l'agrément et le récépissé. Le premier est l'accord d'un ministère technique qui reconnaît les capacités d'une OSC à travailler avec lui selon les critères qui lui sont propres, alors que le second est la reconnaissance juridique sans laquelle une OSC ne peut avoir une existence légale (et non légitime). Celle-ci n'est pas une autorisation d'exister, mais une reconnaissance issue d'une déclaration librement faite par les membres de l'OSC. Il y a trop de confusion à ce niveau ! le récépissé n'est délivré qu'une seule fois pour toute la durée de l'organisation ou association alors que l'on peut avoir plusieurs agréments. Bref, ceci est un autre sujet...

## **Dans tout ceci, comment se mettrait en œuvre l'attelage fonds des bailleurs et société civile ?**

Si nous voulons que nos organisations de la société civile soient crédibles, compétentes, capables de parler au nom d'une certaine catégorie de la population, capables de dialoguer avec une certaine catégorie de bailleurs de fonds, capables de dialoguer avec une certaine catégorie de ministères (selon les domaines), il faudrait que tout ceci soit structuré, un peu à l'image du sport comme je viens de le dire. Les associations qui travaillent dans un même champ d'action devraient aller vers une fédération. Ce qui faciliterait la réflexion avec les bailleurs des fonds et les pouvoirs publics. Comme au sport, on peut avoir autant de fédération que de disciplines sportives ou de secteur d'intervention. Pour y arriver et compte de notre histoire, nous avons besoin de disposer de quelques béquilles. Les béquilles sont des raisons qui peuvent permettre aux acteurs de la société civile de se mettre ensemble, de se fédérer. Il peut s'agir des financements des bailleurs de fonds dans un secteur ou une thématique donnée, tout comme il peut aussi s'agir d'une volonté politique des pouvoirs publics de disposer des OSC solides, capables de les accompagner dans certaines négociations internationales. La dynamique insufflée pendant l'élaboration du DSRP devrait à mon avis, être entretenue. Pourquoi le Congo reste le seul pays où il y a moins de bailleurs de fonds en activité Alors que dans tous les autres pays, dans chaque thématique il y a des bailleurs de fonds ? C'est parce que nous n'avons pas la capacité de faire du lobbying, de faire de propositions, et faire fléchir les bailleurs de fonds à nos intérêts nationaux. Nous continuons à subir la décision et les orientations des bailleurs de fonds tout comme nous subissons hier les orientations du parti unique.. Il est très difficile même très rare de nous démontrer aujourd'hui que tel programme a été monté simplement parce que les pouvoirs publics congolais et les acteurs de la société civile ont démontré aux bailleurs des fonds qu'ils en ont besoin. Il y a donc nécessité que les acteurs de la société civile soient régulièrement entendus par les pouvoirs publics afin de négocier ensemble auprès des bailleurs des fonds. Nous serons véritablement indépendants le jour où dans notre Congo, un véritable dialogue et une concertation permanente régneront au sein de la trilogie Pouvoir publics-secteur privés et Société civile, pour promouvoir ensemble le bien être des populations, avec l'appui structuré des partenaires au développement.

**Propos recueillis par Justin**

**Ducker MAMBIKI.**